

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2023

Lieu : salle du conseil mairie de Saint Firmin

Ouverture de la séance : 18h

Fin de séance : 18h25

**Présents** : Jean-Luc BLACHE, Agnès VALENTIN, Michèle BARBAN, Pascal CANTET, Dominique BELLINO

**Absents** : Laurent CALVAT et Didier BEAUZON

**Secrétaire de séance** : Michèle BARBAN

Le maire ouvre la séance avec l'ordre du jour :

## **1-Approbation du procès verbal de la séance du 21 décembre 2022**

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

## **2- Approbation du zonage d'Assainissement**

Après avoir confié le schéma directeur d'assainissement au bureau d'études CLAIE, et après l'enquête publique (du 2-11 au 08-12-22). Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et donné un avis favorable sur le projet de zonage des eaux usées de la commune. Monsieur le maire propose au conseil municipal de valider les deux cartes de zonage d'assainissement des eaux usées.

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

## **3- Avenant Convention SPANC et mise à jour des tarifs**

Monsieur le maire expose au conseil municipal dans le cadre de la réalisation des contrôles d'installations d'Assainissement non collectif (SPANC), avec la société CHLEAUE qu'il y a lieu de modifier la convention, pour créer une tarification unique pour chaque prestation. Il propose la tarification des prestations suivantes qui fera l'objet d'un avenant à la convention passée avec la société CHLEAUE :

### **1. EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION** comprenant une visite en phase travaux :

1.1 Contrôle de conception sur pièces pour 1 dispositif	95,00 €
1.2 Contrôle de bonne exécution pour 1 dispositif	100,00 €

### **2. VÉRIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN :**

2.1 Contrôle pour 1 dispositif	160,00 €
--------------------------------	----------

### **3. CONTRÔLE POUR VENTE IMMOBILIÈRE**

3.1 Contrôle pour 1 dispositif	170,00 €
--------------------------------	----------

Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention et d'adopter la tarification des prestations individuelles.

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

## **4- Dossier Station d'Épuration de la Trinité avec plan de financement**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une station d'épuration pour les hameaux de La Broue et la Trinité pour 110 EH. En vue de sa réalisation il y a lieu de prévoir le financement du projet avec son plan de financement prévisionnel :

Montant Total HT (travaux + Maîtrise d'ouvrage) = 208 426,00 €

### **Subventions demandées :**

Département 50 %	=	104 213,00 €
Agence de l'eau 20%	=	41 685,00 €
Autofinancement :	=	62 528,00 €

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

### **5- Schéma Directeur Eau Potable choix du bureau d'Etudes**

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il y a lieu de refaire le Schéma Directeur d'Eau Potable et suite à la consultation lancée le 12 juillet 2022, 2 offres ont été réceptionnées : CLAIE et HYDRETTUES

Au vu des résultats obtenus, la commission travaux a retenu le bureau d'Etude HYDRETTUES pour un montant HT de 35 322,00 € soit TTC 42 386,40 €

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

### **6- Plan de Financement pour Bureau d'Etudes SDAEP**

Suite à la validation du Bureau d'Etudes pour le schéma directeur d'eau potable, il faut prévoir le financement de l'étude avec son plan de financement prévisionnel :

Montant HT	= 35 322,00 €
<u>Subventions demandées :</u>	
Département 20 %	= 7 064, 00 €
Agence de l'eau 50 %	= 17 661,00 €
Autofinancement	= 10 597,00 €

Monsieur le maire demande au conseil de valider le projet Étude pour le Schéma Directeur Eau Potable et de l'autoriser à signer les documents et à effectuer les démarches pour l'obtention des différentes subventions.

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

### **7-Renouvellement Convention Charte PNE**

Cette convention a pour objet de fixer les termes du partenariat entre la commune et le Parc National des Écrins pour la mise en œuvre d'un programme d'actions répondant aux orientations et aux objectifs de la charte du Parc. Un programme d'actions 2022-2024 a été défini et la durée de cette convention est de 2 années.

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

### **8-Participation des communes pour Voyage scolaire à Paris** (effectif élèves à modifier)

Cette participation a déjà fait l'objet d'un vote au précédent conseil mais il y a lieu de modifier l'effectif puisqu'un nouvel élève est arrivé donc effectif pour la commune de Saint Firmin : 8 élèves

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

### **9-Prolongation du contrat aidé Olivier DALMON**

Il s'agit de la prolongation du contrat aidé de Olivier DALMON pour une durée de 6 mois.

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

### **10-Avenant Convention Planète Champsaur Valgo (Occupation local croix-rouge)**

Il convient d'intégrer le local « croix-rouge » dans la convention avec Planète Champsaur Valgo (pour entreposer du matériel pour le centre aéré).

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

### **11-Adhésion Programme VI-A France Italie ALCOTRA pour projet Hôtel des Alpes**

Il s'agit de donner au maire l'autorisation de signer la lettre de mandat et de soumettre une demande de subvention entre la commune de Saint Firmin et la commune de NUS en Italie. La commune de Nus portera le projet de candidature pour une demande de subvention dans le cadre du programme Interreg VI-A France Italie ALCOTRA auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (fonds FEDER)

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

### **12-Subvention Association Les Restaurants du coeur**

La commune a été saisie par cette association pour une demande d'aide. Après concertation avec les membres du conseil, il a été décidé de leur donner la somme de 250 €.

Adopté à l'unanimité : 5 voix pour

### **13-Divers**

Monsieur le maire informe les membres du conseil et le public présent, que la communauté de commune Champsaur Valgo, va mettre à la disposition des habitants de la commune un composteur ceci afin de réduire les ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h25.

La secrétaire de séance,

Michèle BARBAN



Le Maire,

Jean-Luc BLACHE



